

Le Syder vise la production de 1 GWc d'énergie photovoltaïque à horizon 2050



La société Solaire du Rhône est détenue à hauteur de 40 % par le Syder et à hauteur de 20 % par chacune des trois entreprises retenues suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône a scellé un partenariat avec CNR (Solarhona), Corfu (Terre et Lac Solaire) et Serfim ENR pour intensifier la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire du Rhône.

Dans son allocution à Belfort en février 2022, le Président de la République annonçait l'ambition de produire 100 Gigawatts d'énergie renouvelable, principalement photovoltaïque, d'ici 2050. Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (Syder), déjà fortement mobilisé pour le développement des énergies renouvelables, a souhaité contribuer à cet objectif en visant une production photovoltaïque de 1 GWc. "Depuis 2008-2009, nous avons mis en service quelque 90 installations photovoltaïques sur des bâtiments publics du département. Pour massifier la production, nous avons choisi d'industrialiser la démarche en nous associant à des partenaires. C'est ainsi que nous avons lancé en mai 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt "AMI puissance" pour identifier des opérateurs afin de créer ensemble une société de production d'énergies renouvelables chargée de planifier, développer, financer et exploiter des projets photo-

voltaïques sur le territoire rhodanien, sur des fonciers publics ou privés", explique Malik Hechaïchi, président du Syder.

Création de la société Solaire du Rhône

Le groupement, composé de CNR (Solarhona), Corfu (Terre et Lac Solaire) et Serfim ENR, a été retenu en fin d'année dernière et la société Solaire du Rhône a été créée début 2023. "Ces entreprises avaient une connaissance fine des besoins et spécificités du territoire. De plus, elles avaient déjà des fonciers identifiés pour de potentiels projets", justifie Malik Hechaïchi. "Nos trois entreprises sont complémentaires : en développement pour obtenir les autorisations de construire, en financement des opérations, en travaux et en exploitation des futures centrales solaires", commente Sébastien Fenet, directeur général de Terre et Lac Solaire. D'ailleurs, le travail avance vite puisqu'une quarantaine de projets serait déjà à l'étude sur des toitures, par-

Une quarantaine de projets déjà à l'étude

kings, friches, plans d'eau... "Les premières réalisations devraient se concrétiser début 2024", estime le président du Syder.

Logique de solidarité entre les projets

Si un hectare de foncier ou 1 500 m² d'ombrières photovoltaïques devrait être la taille minimale d'un projet, Malik Hechaïchi souligne la logique de solidarité et de grappe portée par Solaire du Rhône. Certains projets moins rentables pourront ainsi voir le jour et être financés grâce à d'autres projets affichant une meilleure rentabilité. "Chaque projet sera logé au sein d'une SPV (Special Purpose Vehicle ou société de projet) permettant aux communes de devenir actionnaire. L'électricité produite pourra être réinjectée sur le réseau ou être rachetée localement par des entreprises. D'où l'intérêt d'avoir un volume suffisant pour cet achat direct", fait valoir le président du Syder.

Séverine Renard